

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 23 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS MM. CLUZEAU, Me PUDELKO, MM. LAMBERT, CHABASSE, TOURNIER, POUPEAU, Mmes KERKEZ, NOE, GRACIEUX, MM. DA COSTA, VENLA, Mme BOUJU.

EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal, excusé représenté par Madame Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire.

Madame Laurence CHAMBRE, Conseillère Municipale, excusée représentée par Madame Marika KERKEZ, Conseillère Municipale.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Monsieur Luis DA COSTA* est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget communal, remis par le Trésorier de SAINT-JUNIEN.
- **VOTE** sous la présidence de Madame Nathalie PUDELKO, 1^{ère} Adjointe au Maire (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), le Compte Administratif 2021 du budget communal.

13 Voix pour, 1 abstention,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 2 000,00 euros en soutien au peuple Ukrainien. Cette aide financière sera adressée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre un logement communal à la disposition d'une famille ukrainienne,

13 Voix pour, 1 abstention,

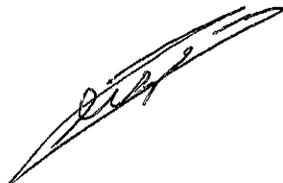
- **ACCEPTE** de verser à l'AICARPA de SAINT-JUNIEN, la participation communale pour l'année 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Aurélie NOE demande pourquoi la passerelle reliant la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE à ROCHECHOUART par le chemin communal de Valette n'a pas été réinstallée. Monsieur le Maire explique que cet accès se faisait sur un terrain privé et qu'au vu de la dangerosité de cette passerelle, le propriétaire l'a retirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 40.

Le MAIRE,



Le secrétaire de séance,

